

Dépôt : Yves Cruchten
Groupe politique LSAP et Sensibilité politique déi gréng

Luxembourg, le 14 novembre 2024

HA - d'espace Schengen et la
liberté de circulation

MOTION

La Chambre des Député-e-s,

Considérant

- que l'espace Schengen est la fondation de la liberté de circulation pour ses membres, permettant à 3,5 millions de personnes de franchir les frontières intérieures chaque jour ;
- l'importance de l'espace Schengen pour le marché intérieur européen et l'économie de l'Union européenne ;
- que, selon le code frontières Schengen, la réintroduction de contrôles aux frontières intérieures ne peut intervenir qu'en dernier ressort et pour une durée limitée déterminée ;
- que les contrôles instaurés par le gouvernement allemand à partir du 16 septembre 2024 jusqu'au 15 mars 2025 et ceux instaurés par le gouvernement français à partir du 1er novembre 2024 jusqu'au 30 avril 2025 engendrent de graves perturbations dans la vie quotidienne des travailleurs transfrontaliers, des élèves et des étudiants, des voyageurs, des familles, du commerce, de l'économie et de la culture ;
- que des contrôles aux frontières intérieures de l'espace Schengen ont été réintroduits plus de 400 fois depuis 2015, à l'aune des dispositions des articles 25 à 29 du code frontières Schengen, limitant ainsi la liberté de circulation au sein de l'espace Schengen ;
- que la Commission européenne n'a dans aucune de ces instances de contrôles temporaires fait usage de son droit d'émettre un avis formel ;

s'oppose fermement

- à la réintroduction temporaire de contrôles aux frontières intérieures de l'Union européenne, étant donné qu'une telle réintroduction porte atteinte à la liberté de circulation des personnes, principe fondamental de l'Union européenne ;

Invite le gouvernement

- à engager, dans le cadre de la reconduction éventuelle des contrôles, des discussions sur la véracité des motifs, la pertinence et les lourdes conséquences des contrôles temporaires aux frontières intérieures auprès de la Présidente de la Commission européenne afin de protéger les acquis de Schengen, et le cas échéant, mettre fin à ces contrôles ;
- dans ce contexte, à étudier la possibilité de contester juridiquement la réintroduction des contrôles aux frontières intérieures ;
- à prendre l'initiative de fédérer une coalition d'États membres partageant ces mêmes idées et défendant l'espace Schengen ainsi que la liberté de circulation des personnes au sein de l'Union.

Motion adoptée par la Chambre des Députés
en sa séance publique du 14 novembre 2024

Le Secrétaire général,



Laurent Scheeck

Le Président,



Claude Wiseler